

03 Octobre 2011

Crédits verts, la fin d'une belle réussite?

L'extinction de la mesure gouvernementale relative à la bonification d'intérêts sur les emprunts souscrits à des fins d'investissements d'économie d'énergie est prévue fin 2011. Depuis l'introduction de cette mesure le 1^{er} août 2009, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, KBC a joué un rôle de pionnier en proposant ce service à sa clientèle. Ces dernières années; les prêts de ce genre octroyés par KBC ont dès lors connu un succès grandissant. La mesure répond exactement à son intention première: Stimuler autant que possible les mesures d'économie d'énergie.

Attention!

Les ménages envisageant de mesures d'économie d'énergie et qui comptent souscrire à cette fin un nouveau crédit hypothécaire doivent se décider vite s'ils veulent encore bénéficier de la bonification d'intérêts.

En effet, sauf prolongation éventuelle par les pouvoirs publics fédéraux, la mesure de bonification d'intérêts s'éteindra le 31 décembre 2011. Les emprunteurs qui souhaitent encore bénéficier de cette mesure de stimulation dans le cadre d'un crédit hypothécaire doivent donc avoir introduit leur dossier auprès de leur notaire avant le 31 décembre 2011.

Une belle réussite!

KBC a toujours été un pionnier des financements d'investissements verts. Les chiffres ne mentent pas. KBC a soumis son portefeuille de "crédits verts aux particuliers" à une analyse approfondie sur la base des données disponibles depuis le lancement des mesures fédérales le 1^{er} août 2009 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009) et jusqu'en juin 2011 inclus.

Globalement:

- ☞ Sur le **volume total** de prêts verts avec bonification d'intérêts, 1 sur 4 a été souscrit chez KBC. En termes de montants, le rapport est même de 1 sur 3.

KBC :

- ☞ **Plus de 15%** des tous les crédits aux particuliers octroyés par KBC en 2010 étaient des crédits verts. En termes de montants, les crédits verts représentent environ **5%** du volume total.
- ☞ **Plus de 25%** des tous les crédits aux particuliers octroyés par KBC en **2011** étaient des crédits verts. En termes de montants, les crédits verts représentent environ **8%** du volume total. Un succès qui va croissant.
- ☞ Sur le volume total de prêts verts octroyés jusqu'à présent par KBC, on constate que:
 - **9/10** sont souscrits sous la forme d'un **crédit hypothécaire**;
 - **1/10** seulement est souscrit sous la forme d'un **prêt à tempérament**;

87% des prêts verts sont des prêts rénovation. 13% seulement des prêts verts ont été octroyés à des fins de construction neuve. **Nous pouvons donc en déduire que les mesures des pouvoirs publics ont atteint leur but, à savoir stimuler les mesures d'économie d'énergie dans les habitations existantes.** Une analyse plus fouillée de ces prêts rénovation montre que:

1. Le **montant moyen des crédits** sollicités à des fins de rénovation est d'environ **11 000 euros** par dossier (sur 48 mois en moyenne) pour les **prêts à tempérament** et d'environ **18 000 euros** (sur 133 mois en moyenne) pour les **crédits logement**.
2. **30% des prêts verts à des fins de rénovation sont souscrits par des clients de plus de 50 ans.** Dans la production totale, cette classe d'âge ne représente que 15%.
3. Toutes les catégories professionnelles (travailleurs, indépendants, professions libérales et retraités) sont **représentées proportionnellement** dans la production de prêts rénovation verts.
4. **Plus de 60% des souscripteurs (principaux)** de prêts verts bénéficient de **revenus de plus de 3 000 euros**. Ce sont donc principalement les revenus élevés qui ont fait usage de ces mesures gouvernementales.
5. Dans les **grandes agglomérations** (Liège, Gand, Bruxelles, Anvers) et dans les **villes de taille moyenne** (Genk, Bruges, Louvain, Malines,...) **la part de prêts rénovation verts octroyés est généralement moins élevée que dans les zones rurales.** Cette différence est sans doute imputable à certaines entraves au placement de panneaux solaires (par exemple superficie de toiture trop faible, ombre d'autres immeubles, etc.)
6. **37%** des prêts rénovation verts concernent des maisons qui ont entre **21 et 50 ans**. **61%** des prêts rénovation verts concernent des maisons qui ont entre **21 et 100 ans**. Pour les maisons vieilles **de 11 à 21 ans** l'investissement vert est surtout affecté à des panneaux solaires. Les pouvoirs publics ont donc mis dans le mille: mieux isoler les habitations anciennes et les rendre moins gourmandes en énergie.

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous 
www.twitter.com/kbc_group